

## ASSEMBLEE GENERALE UDCCAS du MARDI 10 NOVEMBRE 2009

### COMMISSION PERSONNES AGEES – PERSONNES HANDICAPEES

La Commission Personnes Agées / Personnes handicapées se réunit tous les deux mois. Elle rassemble des directeurs de CCAS et des coordonnateurs, responsables et travailleurs de l'action gérontologique des CCAS de l'Isère, l'objectif étant de mettre en commun des expériences mais aussi d'analyser l'évolution des demandes et problématiques liés à l'allongement de la vie et à la perte d'autonomie, de développer des partenariats, notamment avec le Conseil Général, et ainsi faire reconnaître la place des CCAS comme acteurs de l'action sociale de proximité.

### Des groupes de travail ont été mis en place en 2009

**Maintien à domicile** : les conventions communes / associations prestataires, le coût de l'aide à domicile, le suivi APA et CRAM.

**Foyers logements** en lien avec le groupe de travail de l'UNCCAS : réglementation des gardes de nuit, relations avec les bailleurs, lancement d'une enquête sur l'accueil des nouveaux publics dans les foyers logements.

**Convention APA** : travail sur la convention proposée au Conseil Général en juin 2009.

**Hébergements temporaires** : groupe piloté par le Conseil Générale avec la collaboration de l'UD38 ayant pour objectif une coordination de l'offre et de la demande en places d'hébergement temporaire.

### Thèmes abordés en commissions

#### FEVRIER :

La suppression du différentiel, suite à l'évaluation des membres de la commission concernant l'impact supposé bien supérieur à celui avancé par les services du Conseil Général, nous a amené à interpeller le bureau.

Le président a adressé un courrier à Monsieur André Vallini, Président du Conseil Général, pour l'alerter sur le sujet.

#### AVRIL

La proposition au Conseil Général d'un projet de convention APA.

La mise en place par le Conseil Général du dispositif transitoire concernant le maintien de la prise en compte du différentiel sur les 3 premiers GIR.

#### JUIN

La non prise en compte de notre proposition de convention APA et la proposition du Conseil Général concernant la réforme du mode de financement de la convention de mise en œuvre de l'APA.

Nous avons aussi interpellé le Bureau sur la journée de mobilisation du 30 juin concernant la réforme de la tarification et de financement des EHPAD. Nous avons pu ainsi nous joindre au collectif organisant cette mobilisation sur l'Isère et notre président a représenté l'UD à la conférence de presse.

Enfin la rédaction d'une convention type à destination des associations prestataires à domicile a été validée. Cette convention sera soumise prochainement au Bureau.

#### SEPTEMBRE

Un groupe de travail a été mis en place afin d'évaluer au plus près le coût réel d'un dossier APA et définir une position commune sur le sujet face au Conseil Général.